



Cenon, le 03/11/2015

Ce jour, la délégation régionale et zonale de la FPIP, a évoqué avec le Commandant PLATEL, D.R.H. à la D.Z. S-O, certaines problématiques listées au document unique de la CRS 24 Bon Rencontre.

Concernant les DP sur Paris :

On retrouve auprès de la D.Z. les mêmes contraintes que la hiérarchie de la CRS 24, en l'occurrence l'aspect tardif et inopiné des événements et des missions qui en découlent.

En outre, vient se greffer la contrainte financière qui, au regard des indemnités générées, limite les marges de manœuvre et de modulation, afin qu'elles ne revêtent pas un caractère insurmontable.

Sur le plan de la formation :

Les plannings de formation (25 jours par an pour chaque compagnie) sont établis en fonction des contraintes opérationnelles de l'ensemble des compagnies rattachées à la zone, ce qui, tel qu'il nous l'a été montré, engendre une organisation pour le moins complexe.

Complexité générée, notamment, par l'ensemble des DP/missions de l'ensemble des compagnies, des durées de formation qu'il convient de faire coïncider avec les durées des P.R.U. (formation tonfa atteignant 4 jours par exemple), des durées de validité des habilitations en matière d'armement avec dates anniversaires butoir, du traitement de l'ensemble des compagnies sur une même base d'équité au regard des primes P.R.E. collectives pour l'attribution desquelles entre en compte, parmi d'autres, le volume d'habilitations ; le tout étant en outre assujéti à l'apparition d'événements/missions inopinés.

Quant aux durées de validité des habilitations aux armements, les règles en sont fixées par la D.R.C.P.N.

Concernant les permis de conduire :

Cette problématique apparaît prise en compte par la D.Z., les nécessités en la matière touchant l'ensemble de la zone, la D.Z. également. Aussi, la D.C.C.R.S. ainsi que la D.I.R.F. en ont-elles été avisées. Des formations au permis E doivent voir le jour en début d'année.

D'autre part, l'idée de doter les bus de crochets d'attelage pour tracter les remorques semble validée, cette solution devant être engagée prochainement.

Concernant les véhicules "gazeurs", dont des émanations de gaz d'échappement refluent vers l'habitacle :

Dysfonctionnement que nous avons soulevé auprès du Commandant PLATEL lequel nous a indiqué voir ce problème, lui étant précisé qu'il semblerait qu'il soit dû aux aménagements effectués.

Enfin, les problématiques listées au document unique intéressant le SGAMI S-O, devraient être abordées prochainement par une délégation régionale.

Présentation et développements de dossiers personnels concernant les avancements.

La FPIP remercie le commandant PLATEL pour son accueil et son écoute.